



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réseaux

Question écrite n° 60533

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les réseaux à haut débit. En effet, M. Jean-Charles Bourdier préconise dans son rapport intitulé « Réseaux à haut débit : nouveaux contenus, nouveaux usages, nouveaux services », d'« insérer dans les contrats de plan Etat-région des objectifs de maillage du territoire par des réseaux à haut débit connectés aux réseaux régionaux ». Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet et s'il entend procéder à cette insertion dans les contrats actuels.

Texte de la réponse

Dans son rapport intitulé « Réseaux à haut débit : nouveaux contenus, nouveaux usages, nouveaux services », M. Jean-Charles Bourdier a proposé d'insérer dans les contrats de plan Etat-régions des objectifs de maillage du territoire par des réseaux à haut débit connectés aux réseaux régionaux. Ces travaux, ainsi que ceux plus récents menés par le Conseil économique et social (rapport de juin 2001) ou par l'Observatoire des télécommunications dans la ville (rapport du groupe Rural présidé par le président de la Fédération nationale des villes rurales, juin 2001) établissent un même constat : laissé à la seule dynamique du marché, l'essor du haut débit conduirait, à l'échéance de 2005, à une polarisation accrue, une part significative de la population (20 à 25 % selon les estimations) et des territoires n'ayant aucun accès au haut débit à des conditions économiquement viables. Pour relever ce défi, le Gouvernement a défini une démarche stratégique qui conjugue confiance dans le marché et action publique adaptée et qui a pour objectif l'accès de tous au haut débit à des conditions abordables d'ici à 2005. Cette stratégie a été présentée lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT), qui a été réuni le 9 juillet dernier par le Premier ministre et a adopté les schémas de services collectifs, dont celui relatif à l'information et à la communication, qui ont été élaborés dans le cadre d'une large concertation. Elle comprend notamment la mise en place, par la Caisse des dépôts et consignations, d'un dispositif de soutien aux projets territoriaux et l'étude des conditions de recours aux infrastructures du réseau de transport et d'électricité (RTE), pour le déploiement de réseaux de télécommunications en fibres optiques qui desserviraient les zones les moins équipées. La Datar, avec le secrétariat d'Etat à l'industrie, préparera un rapport sur la situation des régions au regard du développement de la société de l'information, notamment en ce qui concerne l'offre de haut débit dans les territoires.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60533

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2538

Réponse publiée le : 20 août 2001, page 4795